

Monsieur François Xavier SELLERET
Directeur Général
Direction Générale de l'Offre de Soins
Ministère du Travail, de l'Emploi & de la Santé
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Réf : LG TB CT 01 04 12
Objet : Alternatives à l'hospitalisation
Charte de fonctionnement

Paris, le 3 avril 2012

Monsieur le Directeur Général,



Je tiens tout d'abord à vous adresser mes plus sincères félicitations pour votre nomination au poste de Directeur Général de la DGOS. Je suis certain que nous pourrons poursuivre nos échanges constructifs.

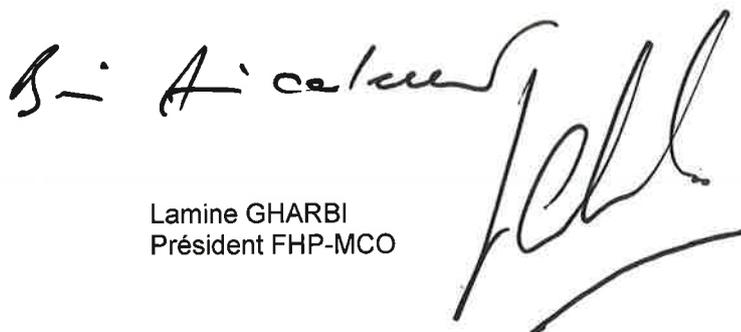
Le présent courrier a pour objectif d'attirer votre attention sur le fait que le 15 mars dernier, les membres du CNOSS ont rendu un avis favorable à la publication d'un projet de décret relatif aux conditions techniques de fonctionnement des structures de soins alternatives à l'hospitalisation.

Ce projet de décret renforce les exigences de qualité de la prise en charge grâce à une charte de fonctionnement qui devra décrire l'organisation de la structure et contiendra des indicateurs de suivi de l'activité et de la qualité de soins. Un délai de 9 mois est prévu à compter de la publication du décret pour que chaque structure concernée établisse cette charte et la transmette au Directeur Général de l'ARS.

Ce délai est bref pour les Établissements de Santé mais aussi pour les Agences Régionales de Santé qui devront analyser des milliers de documents ne répondant à aucun plan préexistant, selon des critères qui risquent d'être hétérogènes selon les régions.

Nous souhaiterions donc qu'une trame de charte puisse être élaborée dès que possible par la DGOS et les fédérations hospitalières afin de placer l'ensemble des structures de soins alternatives à l'hospitalisation dans une situation équitable.

Certain que ces remarques sauront retenir votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sincères salutations.



Lamine GHARBI
Président FHP-MCO